

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 avril 2024

HAUT CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE - (N° 2459)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par

M. Tellier, M. Sansu, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel et M. William

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article vise à mettre en place une dérogation concernant le critère du taux d'effort dans les conditions d'octroi des crédits. Une telle dérogation ne semble pas souhaitable;

Dans la période actuelle, il ne semble pas opportun d'opérer une telle modification car elle augmenterait les marges de décision des banques commerciales, ce qui pourrait détériorer la stabilité financière.